



www.andel.fr

# AU COUR' ANDEL



**N° 48**  
**Octobre à Janvier 2026**

## L'édito

### **CÉRÉMONIE DES VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ du 9 janvier 2026** (extraits de l'intervention du Maire)

... Que cette nouvelle année soit placée sous le signe du partage, du respect et de la cohésion afin que, ensemble, nous continuions à faire vivre ce qui fait l'âme de la commune d'ANDEL, à savoir : la solidarité, le dynamisme et la convivialité.

Ces valeurs, je les vois chaque jour à l'œuvre dans l'engagement associatif, à l'école, chez les commerçants, mais aussi dans ces petits gestes du quotidien entre habitants, parfois discrets, mais tellement importants....

*L'initiative « Noël Ensemble » portée par un groupe de volontaires andelois en est une illustration remarquable !... Elle a permis, non seulement d'illuminer le bourg, mais aussi de l'animer tout au long de la journée du 20 décembre. Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à cette belle réussite collective !....*

Mes pensées vont également vers les personnes et les familles pour qui l'année 2025 a été plus difficile. Puissent ces vœux leur apporter un peu de douceur et de réconfort....

Le contexte international et national « agité » permet d'apprécier et de mesurer l'importance de l'action locale...

**Etat civil 2025 d'Andel :**  
5 mariages 1 Noces d'Or  
4 PACS ;  
10 naissances ;  
7 décès.

La population légale totale au **1<sup>er</sup> janv. 2026** : **1211** habitants.

L'action municipale en 2025 s'est poursuivie, dans le respect des engagements de mandature, avec pour seule boussole **l'intérêt général**.

#### **Parmi les principaux projets réalisés ou en cours de réalisation :**

- les **travaux d'aménagement et de sécurisation du bourg** qui vont durer 17 semaines. Avec un peu **d'indulgence** et de **prudence**, le bourg devrait retrouver son éclat et sa quiétude d'ici **mai prochain**.
- Le permis d'aménager du **lotissement communal «A. Hingant»** est accordé. Dès le prix du M2 arrêté, les candidatures pour se positionner sur les lots pourront être déposées en mairie ; l'objectif sur ce beau projet est de réaliser une **opération à l'équilibre**.
- Les travaux de viabilisation du lotissement privé **«Les Champs Vaillants»** vont également débuter... la vingtaine de lots de la 1<sup>ère</sup> tranche est déjà à la vente.

.../...

### Infos pratiques

#### Mairie

7, rue Abbé Hingant  
☎ 02.96.31.10.04  
Ouv. du lundi au vendredi,  
8h30/12h30 - 14h/17h  
Fermée le mardi après-midi  
Permanences élus tous les  
samedis de 10h à midi.  
[accueil@mairieandel.fr](mailto:accueil@mairieandel.fr)  
[www.andel.fr](http://www.andel.fr)

**Restaurant scolaire**  
☎ 02.96.31.13.03

**Garderie municipale**  
☎ 02.96.34.77.78

**École Sainte-Anne**  
☎ 02.96.31.11.19

### SOMMAIRE



Editorial .....	1 à 2
PV des Conseils Municipaux. ....	3 à 13
« Noël Ensemble » .....	14
Échos de vos commerçants et associations .....	15 à 19
MSA .....	19
Agenda – Murmures du Gouessant .....	20

- l'entretien des routes communales via le **programme voirie 2024-2027** hors agglomération de LTM se poursuit. La **mise à jour du classement de la voirie communale** a permis d'ajuster le nombre de km linéaires à quasiment 30 km (soit près de 2 km supplémentaires) ;
- la poursuite du **programme Plantations Bocages 2019-2026** a permis la plantation de **7415** arbres, représentant près de **15 km** de haies. Remerciements aux agriculteurs pour leur engagement ;
- pour ce qui est du **soutien aux associations** andeloises, les mises à disposition gratuites de salles, l'appui administratif et logistique du secrétariat et l'intervention du service technique sont toujours d'actualité, car les associations sont le cœur battant de la commune...
- un petit clin d'œil aux **enfants de l'école Ste Anne** pour leurs jolies **cartes de vœux** qui ont été glissées dans les **colis des aînés**, aux côtés des produits locaux.
- les élus et moi-même avons la joie de vous annoncer la **réouverture prochaine le mardi 3 février, de la boulangerie : « Aux Délices d'ANDEL »**. Nous adressons tous nos vœux d'épanouissement et de réussite à ANDEL aux nouveaux boulangers, Mr et Mme GOINGUENET ! (cf article p.15)

Alors que cette mandature s'achève pour moi, **après 25 années d'engagement** (dont 12 en tant que maire), j'ai fait le **choix de ne pas me représenter**. J'ai vécu pleinement cette belle aventure à vos côtés et je souhaite vous exprimer ma profonde gratitude pour la confiance que vous m'avez accordée et pour les moments partagés durant toutes ces années.

Cette décision mûrement réfléchie, je la prends avec sérénité, consciente du travail accompli et surtout de la **continuité nécessaire à la vie démocratique de la commune** qui va poursuivre son chemin, portée par celles et ceux qui continueront à s'engager pour elle.

Durant la mission, j'ai eu la chance d'être entourée d'une **équipe municipale choisie, engagée et solide**, équipe à laquelle j'associe bien évidemment nos conjoints respectifs.

Aux côtés de ces 14 élus, j'ai trouvé non seulement des **collègues**, mais une **famille**, soudée par le sens du service public, le respect mutuel et une solidarité en toutes circonstances. Ensemble, nous avons affronté les contraintes, les imprévus, les moments difficiles... mais aussi les joies, les réussites et les beaux projets menés dans de bonnes conditions.

Je veux aussi rendre hommage aux **agents communaux**, qui, au quotidien, portent l'action municipale sur le terrain. Eux aussi connaissent la dureté et l'exigence du service, souvent loin des regards, mais qui agissent toujours avec professionnalisme.

Je souhaite partager avec vous la réalité d'une fonction que l'on n'imagine pas toujours de l'extérieur, car être maire, c'est assumer au quotidien des responsabilités :

Cette mission est passionnante, mais elle est aussi exigeante, parfois rude, parce qu'elle est **exposée aux regards attentifs de tous, jugée et attendue...**

La fonction ne se limite pas aux réunions, aux décisions ou aux projets. Elle demande aussi une présence et des heures à passer, notamment à préparer des discours pour accompagner les étapes importantes de la vie de la commune (un mariage, des noces d'or, un hommage, une commémoration, ou encore une cérémonie des vœux ...).

Ces textes, je les ai pour ma part, toujours écrits avec respect et avec cœur, car chaque discours portait la charge d'une histoire, d'une émotion, ou d'un message important pour celles et ceux à qui il était destiné.

C'était ma manière d'être pleinement présente, pleinement maire, jusque dans ces instants qui donnent tant de sens à l'engagement public.

Je vais terminer mon intervention en vous **renouvelant, au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, mes vœux les plus sincères de Santé, de Bonheur et de Réussite** personnelle et professionnelle **pour l'année 2026**

**Continuons tous ensemble à faire vivre Andel avec solidarité, énergie et bienveillance** car même si les élus sont vos représentants, vous en êtes également tous des Ambassadeurs.

# CONSEILS MUNICIPAUX



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Compte rendu : SEANCE DU 3 novembre 2025



**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme POULAIN Nicole, Maire.  
M. Mme. BRIENS Patrick, BOURDÉ Sylvie, ROBERT Dany, Adjoints,  
M. Mme. ANDRIEUX Maurice, AVRIL Noël, BOUGEARD Claude, LE BOEDÉ ROSALIE,  
LE GUILLOU Emmanuelle, MOREL Anne, PERIGOIS Emmanuel, RAMAGE Soizic,  
RONDEL Daniel.

**ABSENT EXCUSÉ :** Mme BERTHELOT Sophie (Pouvoir à Mme POULAIN Nicole).  
Mme LE NOTRE Nadine (Pouvoir à Mme BOURDÉ Sylvie).

**SECRÉTAIRE :** Mme BOURDÉ Sylvie

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER SEPTEMBRE 2025.

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux, le Procès-Verbal du Conseil municipal du 1er septembre 2025 qui est ensuite **validé à l'unanimité, par 15 voix Pour, et signé.**

### FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES : TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE SECURISATION DU CENTRE-BOURG.

Madame Le Maire informe les Conseillers municipaux que le conseil communautaire du 25 juin 2024, a par délibération du N° 2024-092 décidé et adopté dans le cadre de la révision du pacte financier et fiscal, la constitution d'une enveloppe dédiée à la mise en place d'un fonds de concours en faveur des communes.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération N° 2024-092 du conseil communautaire du 25 juin 2024 décidant dans le cadre de la révision du pacte financier et fiscal, la constitution d'une enveloppe dédiée à la mise en place d'un fonds de concours en faveur des communes

**Vu** le règlement de fonds de concours adopté par le même conseil communautaire

Etant précisé que :

- ✓ Afin d'accompagner le développement de ses communes, Lamballe Terre et Mer a choisi de participer au financement de leurs investissements. Elle a décidé dans cet objectif d'allouer aux communes membres une enveloppe de fonds de concours de 1.5 millions d'euros pour trois ans, soit la période 2025-2027.
- ✓ Concernant l'éligibilité des projets, une distinction a été faite entre les communes de plus ou moins 1 500 habitants +/- 10% afin de tenir compte des contraintes budgétaires des petites communes :
  - **Communes de moins de 1 500 habitants avec +/- 10%** : tous les projets d'investissement sont finançables
  - **Communes de plus de 1 500 habitants avec +/- 10%** : sont éligibles les projets d'investissement concourant aux objectifs généraux de la stratégie climat définie par Lamballe Terre et Mer. Aussi, les projets d'investissement doivent contribuer directement ou indirectement à l'un des objectifs suivants :
    - La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
    - La réduction des consommations d'énergie
    - La séquestration carbone
    - La production d'énergies renouvelables ou de récupération
    - La réduction des émissions de polluants atmosphériques
    - L'adaptation du territoire aux effets du changement climatique
    - L'amélioration de la qualité de l'air.

**Considérant** que le montant du fonds de concours demandé n'exécède pas la part du financement assuré, hors subvention, par la commune bénéficiaire,

**Il est proposé** au conseil municipal de solliciter l'attribution d'un fonds de concours pour le projet suivant : Travaux d'aménagement et de sécurisation du Centre-bourg.

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : Début 2026.

Sont éligibles les projets dont le démarrage des travaux est postérieur au 01/01/2023.

PLAN de FINANCEMENT PREVISIONNEL (estimatif du 25/08/2025)				
ANDEL : travaux d'aménagement et de sécurisation du centre-bourg				
DEPENSES		RECETTES		
nature des dépenses	Montant HT	Financements	Montant	%
Lot 1 : voirie	471 177 €	DETR	90 000 €	17%
Lot 2 : aménagements	44 710 €	Fonds Concours LTM	30 843 €	6%
Travaux	515 887 €	Autofinancement Commune	405 544 €	77%
maîtrise d'œuvre	10 500 €			
<b>TOTAL</b>	<b>526 387 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>526 387 €</b>	<b>100%</b>

**Après en avoir délibéré** : Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour :

- **Approuve** le projet présenté ci-dessus
- **Valide** le plan de financement et le calendrier des travaux
- **Sollicite** une aide au titre du Fonds de Concours de Lamballe Terre et Mer
- **Autorise** Madame Le Maire, ou son représentant, à signer la convention concernée ainsi que tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire, la Commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions.

## **EGLISE :**

### **a. Contrat de maintenance des cloches, vérification de la protection contre la foudre.**

Madame Le Maire présente aux Conseillers municipaux, les devis reçus sur les 2 demandés relatifs à une Proposition de contrat de Maintenance des cloches et vérification de la protection contre la foudre :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour :

- **AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant à signer le contrat CO10122 Maintenance des cloches et vérification de la protection contre la foudre de MACE ENTREPRISES de Tréguieux pour un montant annuel de 115 € HT établi pour une durée de 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et tout autre document relatif à ce dossier.

Les crédits sont prévus en section de fonctionnement, au chapitre 011.

### **b. Travaux à réaliser suite à la vérification des installations électriques par SOCOTEC .**

Madame Le Maire rappelle aux Conseillers municipaux la Délibération 25-09-06 du 01/09/2025 l'autorisant à signer le devis le moins disant, à attester que les travaux demandés vont être réalisés; présente aux Conseillers municipaux le devis reçu sur les 2 demandés et propose également de choisir le prestataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour :

- **Valide** le devis QUEMA GLORO de Lamballe pour un montant de 1 841 € HT.
- **Autorise** Madame Le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.  
Les crédits sont prévus au Budget Commune 2025, en Investissement, au chapitre 21.

## **VOIRIE COMMUNALE : Classement de voies dans le domaine public et mise à jour du tableau de classement de voirie.**

Madame la Maire rappelle que la commune doit déclarer chaque année un linéaire de voirie communale au titre de la DGF. La mise à jour du tableau de classement permet de majorer la dotation d'où l'importance d'un linéaire exact.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie Routière, et notamment ses articles L141-3 et suivants,

**Vu** la mise à jour du tableau de classement des voies communales approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 13 octobre 1994

**Vu** la délibération du 19 mars 2002 approuvant l'intégration dans le domaine communal de la voirie des Lotissements « La Noé Morin » et « Impasse du Coteau »

**Vu** la délibération en date du 2 décembre 2013 approuvant l'intégration de la « Rue des Blés d'Or » dans le domaine communal

**Vu** la délibération en date du 23 avril 2018 approuvant l'intégration dans le domaine communal du lotissement privé « Lau Hann », rue de l'Ange

**Vu** la délibération en date du 6 février 2023 approuvant le transfert des voies et équipements communs du Lotissement « Le Clos Auray » au lieu-dit « La Vielle Forge » dans le domaine public

**Vu** l'avis favorable de la commission « Voirie » qui s'est réunie le 22 octobre 2025.

Madame Nicole POULAIN, Maire expose à l'assemblée qu'en effet, il est nécessaire de remettre à jour le tableau de classement des voies communales afin d'obtenir des informations fiables concernant la voirie et son linéaire.

La voirie constitue un indicateur de charge et un critère de répartition des dotations de l'Etat aux collectivités. Ces dernières sont attribuées sur la base d'un recensement annuel des critères physiques et financiers. La dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes tient compte de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

Sur la commune, la longueur de la voirie communale est identifiée sur le tableau de classement mis à jour et compte à présent 29 129 mètres linéaires. Par ailleurs, le territoire communal comprend des routes départementales, qui relèvent exclusivement de la compétence du Conseil Départemental et des chemins qui relèvent de l'Association Foncière et des voies privées.

De ce fait, le tableau de classement des voies communales doit être mis à jour.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Claude BOUGEARD, Conseiller municipal délégué et après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 15 voix pour DECIDE :

**1- D'approuver les modifications des voies suivantes :**

- La voie reliant la VC01 au lieu-dit BOUDEHEN devient la VC50 DE BOUDEHEN
- La voie reliant la voie VC25 au lieu-dit la CROIX LAURENT devient la VC51 DE LA CROIX LAURENT
- L'intégration de la voie au lieu-dit MALIGAGNE (parcelle ZK 439) dans la voirie communale.

**2- D'approuver le changement de dénomination des voies précisées dans le tableau de classement et notamment les voies citées ci-dessous :**

- |   |  |
|---|--|
| • La VC01 : ROUTE DE SAINT-AARON            | • La VC 13 : LE CHAMP DE LA PIE                            |
| • La VC02 : ROUTE DE LA FONTAINE AUX SAULES | • La VC 25 : ROUTE DE LA MARE RATEL                        |
| • La VC 03 : ROUTE DE COËTMIEUX             | • La VC 37 : COHIEN  |
| • LA VC 04 : ROUTE DE MORIEUX               | • La VC 50 : DE BOUDEHEN                                   |
| • La VC 05 : ROUTE DES PONTS NEUFS          | • La VC 51 : LA CROIX LAURENT                              |
| • La VC 08 : DU SEMIS                       | • La VC 52 : MALIGAGNE                                     |
|   | • La VC 53 : (Issue de la division de la parcelle ZK 496). |

**3- D'approuver la mise à jour du tableau de classement des voies communales ci-annexé qui établit le linéaire des voies classées dans le domaine public communal à 29 129 mètres linéaires.**

**DIVISION PARCELLAIRE DE LA PARCELLE ZK 496 EN VUE DE LA CREATION D'UNE VOIRIE COMMUNALE VC053.**

La parcelle sur laquelle se situe le nouveau cimetière (ZK 496) comprend le cimetière et une voie menant au cimetière et à la maison située 2 rue du Vieux Moulin. Il est envisagé de diviser la parcelle pour créer une voie communale et verser cette voie dans le domaine public communal.

Pour ce faire, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser :

- à signer tous les documents et actes permettant la concrétisation de ce dossier
- à faire appel à un cabinet de géomètre pour effectuer la division parcellaire de la parcelle ZK 496
- à prononcer le classement de la nouvelle voie créée dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Claude BOUGEARD, Conseiller municipal délégué et après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 15 voix pour, Autorise Madame Le Maire à :

- **Signer** tous les documents et actes permettant la concrétisation de la division parcellaire de la parcelle ZK 496 en vue de la création d'une voirie communale VC053.
- **Faire appel** à un cabinet de géomètre pour effectuer la division parcellaire de la parcelle ZK 496
- **Prononcer** le classement de la nouvelle voie créée VC 053 dans le domaine public communal.

**DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE ZK N° 320 D'UNE SURFACE APPROXIMATIVE DE 60 M<sup>2</sup> PAR LE PROPRIETAIRE RIVERAIN.**

*Madame Le Maire présente aux Conseillers municipaux un courrier du 25/09/2025 de Monsieur GOUAULT Pierrick et Madame MOREL Anne relatif à la proposition d'achat de la portion de terrain, (une partie de la parcelle ZK 320 d'une surface approximative de 60m<sup>2</sup> Champs vaillants), actuelle propriété communale, jouxtant sa propriété privée (parcelle ZK 91 au 20 Chemin de Bellevue) en précisant que ce découpage n'empièterait bien sûr en aucune façon sur le tracé des conduites EP descendant vers le bassin de rétention. (Madame Anne MOREL est sortie et n'a pas pris part au vote).*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 14 voix pour :

- **Prononce la cession d'une partie de la parcelle ZK 320** d'une surface approximative de 60 m<sup>2</sup>, riveraine de la propriété privée cadastrée section ZK 91 au profit de Monsieur Pierrick GOUAULT et Madame Anne MOREL.
- **Décide** que le prix de vente sera de 6 € le m<sup>2</sup> TTC.
- **Précise** que tous les frais rattachés à cette cession (géomètre, notaire, etc..) seront à la charge de l'acquéreur.
- **Autorise** Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier de cession.

## ANDEL'IR : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA REMISE EN ETAT DU TERRAIN DE FOOTBALL.

*Madame Le Maire présente aux Conseillers municipaux le courrier du 28/10/2025 d'Andel'ir relatif à une demande de subvention exceptionnelle pour la remise en état du terrain de football qui a été réalisée par une entreprise.*

*Le coût de remise en état n'étant pas compris dans le budget de l'association, Andel'ir sollicite la commune afin de l'aider financièrement. Monsieur ANDRIEUX Maurice, membre de l'association Andel'ir, ne participe pas au vote.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, par 14 voix pour :**

**Approuve** la proposition d'allouer une aide financière exceptionnelle à Andel'ir de 50% du montant de la facture payée par Andel'ir pour la remise en état du terrain de football.

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à **verser une aide financière exceptionnelle (subvention) à ANDEL'IR de 1 290 €** et à signer tout document se rapportant à cette affaire. Les crédits sont prévus en fonctionnement au **chapitre 65.**

## SERVICE COMMUN D'ACHAT (SCA) LAMBALLE : CONVENTION DE MANDAT POUR PASSATION DE MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES ET DE SERVICES POUR RENOUVELLEMENT.

*Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, dans le cadre de l'adhésion au Service Commun d'Achat (SCA) de Lamballe et dans le respect de la commande publique, une convention de mandat avait été signée le 07/09/2022 qui couvrait la période 2022, 2023, 2024 et concernait uniquement la partie BES (bien et service) avec une cotisation annuelle de 85 €. Elle avait pour but de mandater la SCA pour la passation des appels d'offres. Pour rappel, la Commune reste pouvoir adjudicateur car c'est la collectivité qui signe les actes d'engagement.*

*Madame Le Maire propose aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à signer la nouvelle convention pour la partie BES (bien et services) pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2027 avec une cotisation de 160 € pour accéder au catalogue fournisseurs. Le montant de cotisation et des frais d'offres de service sont votés annuellement à l'Assemblée Générale, ils pourront donc être amenés à être révisés. La Commune sera informée à l'issue de l'Assemblée Générale.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, par 15 voix pour :**

**Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer, sans autre délibération, la Convention de mandat pour la passation de marchés publics de fournitures et de services ainsi que toutes pièces nécessaires relatives à ce dossier.

## PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – RISQUE SANTE A PARTIR DU 1ER JANVIER 2026 : CONTRAT GROUPE CDG22- MNT PROPOSE.

*Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la Délibération 25-09-04 du 1<sup>er</sup> septembre 2025 relative à la participation mensuelle brute de 20 € par agent au 01/01/2026 et l'autorisation donnée à Madame Le Maire de saisir le Comité Social Territorial Départemental (CST) du CDG 22 qui a donné un Avis favorable de principe et la possibilité d'acter la mesure par délibération.*

*Suite à la consultation des agents sur leur choix de complémentaire santé entre le Contrat groupe CDG22-MNT Convention de participation, et la Labellisation, C'est le Contrat groupe CDG22-MNT Convention de participation qui l'a emporté.*

Il convient désormais de confirmer l'intention d'adhésion de la collectivité au dispositif proposé par le CDG 22.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 15 voix pour, Décide :**

- **De retenir** la procédure de la convention de participation pour les risques santé pour un effet des garanties au **1<sup>er</sup> janvier 2026.**
- **De verser** une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention en respectant le minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581,
- Cette participation s'élèvera à un montant mensuel brut par agent de : **20 € (15€ minimum)**
- **Autorise** Madame Le Maire ou son représentant à effectuer tout acte en conséquence.

## CONGRES DES MAIRES (DU 18 AU 20 NOVEMBRE 2025) – ACCORD POUR REGLEMENT DES FRAIS Y AFFERENTS.

*Madame le Maire propose aux Conseillers municipaux de prendre en charge les frais liés au déplacement de 3 conseillers municipaux au prochain Congrès des Maires du 18 au 20 novembre 2025 et de valider le Devis Corpotritel de Brest pour un montant total de 567 € relatif au tarif SNCF Aller-Retour Lamballe Paris Montparnasse pour 3 personnes.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité, par 15 voix pour :**

- **Accepte** de prendre en charge les inscriptions des 3 élus qui se rendront au Congrès des Maires du 18 au 20 novembre 2025.
- **Valide et Autorise** Madame Le maire à signer le devis **CORPOTRITEL** de Brest pour un montant total de **567 €** relatif au tarif SNCF Aller-Retour Lamballe Paris Montparnasse pour 3 élus au Congrès des Maires à Paris du 18 au 20 novembre 2025.
- **Décide** de rembourser aux élus les frais qu'ils auront éventuellement payés (hôtel, repas, déplacement etc.....).
- **Autorise** Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.  
Les crédits sont prévus en Fonctionnement, **au chapitre 011.**

## PERSONNEL COMMUNAL : CARTES CADEAU DE FIN D'ANNEE : DELIBERATION A ACTUALISER.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis plusieurs années le personnel communal bénéficie de bons d'achat retirés auprès du Centre Leclerc de LAMBALLE et propose de renouveler cet avantage avec une carte cadeau d'une valeur de 150 Euros pour chaque agent communal qu'il soit à temps complet ou non.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, par 15 voix pour :**

- **Prend** acte de la proposition faite par Madame le Maire.
- **Décide de fixer à 150 Euros** la carte cadeau pour chaque agent à temps complet ou non.
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à les retirer auprès du Centre Leclerc de LAMBALLE et à signer tout document relatif à ce dossier.
- Les crédits sont prévus au Budget primitif 2025 en Fonctionnement au **chapitre 011**.

## ORDINATEURS GARDERIE ET ACCUEIL MAIRIE.

Madame le Maire présente aux Conseillers Municipaux les devis relatifs aux 2 écrans et 1 bras réglable pour l'accueil de la mairie et 1 ordinateur pour la garderie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, par 15 voix pour :**

- **Accepte** le devis de **ACCES RESEAUX INFORMATIQUE** de Lamballe-Armor pour un montant de **407.55 € HT** relatif aux 2 écrans et à 1 bras réglable pour l'accueil de la mairie.
- **Accepte** le devis de **ORDIKAZ'22** de Morieux pour un montant de **349 € HT** relatif à l'ordinateur de la garderie.
- **Autorise** Madame Le Maire ou son représentant à signer ces devis et tout document se rapportant à ces dossiers. Les crédits sont prévus en Investissement au **chapitre 21**.

## DECISION MODIFICATIVE N° 1 : AMORTISSEMENT COMPLEMENTAIRE A LA DEMANDE DU COMPTABLE PUBLIC.

Madame Le Maire présente aux Conseillers municipaux la demande du Comptable public d'inscrire des crédits à hauteur de 239 € par le vote d'une décision modificative afin de comptabiliser l'amortissement du compte 20422 Effacement des réseaux EP/Télécom chemin de Bellevue (1195.93/5 ans).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 15 voix pour - Valide** les virements de crédits suivants :

<b>Fonctionnement Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Investissement Recettes</b>	<b>Montant</b>
<b>Chapitre 011</b>	<b>- 239,00 €</b>	<b>Chapitre 024</b>	<b>- 239,00 €</b>
Compte 6188		Compte 024	
<b>Chapitre 042</b>	<b>+ 239,00 €</b>	<b>Chapitre 040</b>	<b>+ 239,00 €</b>
Compte 6811		Compte 280422	
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>

## ACCORD DE PRINCIPE SUR LE PROJET D'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE D' ACTIONS FONCIERES ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE (EPF) SECTEUR RUE ABBE HINGANT.

Madame Le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que la commune d'Andel a signé une convention opérationnelle d'actions foncières avec l'EPF Bretagne le 12 décembre 2017. Celle-ci définit les prestations demandées à l'EPF Bretagne, les modalités d'acquisition de biens et de réalisation des études et/ou travaux, le taux d'actualisation et le prix de revente.

La sollicitation concernait la propriété située 5 rue Abbé Hingant à Andel. Le bien a été acquis et est porté par L'EPF Bretagne depuis le 6 mars 2018. Le pavillon sur rue est en location en gestion communale et la parcelle BA N°36 a été divisée en trois par un document d'arpentage en vue de procéder à trois cessions : La vente du pavillon sis BA N° 126 sur rue dans le marché privé, du terrain BA N°127 à Armorique Habitat pour un projet de logements, du terrain BA N°127 à la Commune d'Andel pour une viabilisation.

Le temps de montage opérationnel ayant subi quelques évolutions, il est nécessaire de revoir la durée de portage des biens par l'EPF Bretagne. L'avenant n°1 a modifié l'article 2-2 figurant en page 10 de la convention opérationnelle d'actions foncières initiale portant la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2025.

L'échéance du 31 décembre 2025 ne sera pas tenue, pour deux raisons : l'échec de la commercialisation de la maison existante (parcelle BA n°126), le montage d'Armorique Habitat plus long que prévu.

Le Projet d'avenant n°2 :

- prolonge de 9 mois la durée de portage afin de finaliser les trois cessions.
- Par ailleurs, Armorique Habitat, la commune d'Andel et L'EPCI ont signé une convention de cession tripartite le 28 octobre 2024 prévoyant la production de deux logements financés en PLS, alors que le projet initial prévoyait des logements de type plus. Il est donc nécessaire de faire évoluer les critères vers 50% de logements abordables.

La prolongation vise à faire aboutir les cessions dans le nouveau délai, en activant la garantie de rachat de la commune courant 2026 en cas de blocage. Par ailleurs, les critères évoluent pour permettre une cession sans pénalité, les logements locatifs sociaux produits étant finalement financés en PLS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour :

- **AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant à donner son accord de principe sur le *Projet d'avenant n°2* :

- prolonge de 9 mois la durée de portage afin de finaliser les trois cessions suscitées jusqu'au 30 septembre 2026.

Par ailleurs, Armorique Habitat, la commune d'Andel et L'EPCI ont signé une convention de cession tripartite le 28 octobre 2024 prévoyant la production de logements financés en PLS, alors que le projet initial prévoyait des logements de type plus. Il est donc nécessaire de faire évoluer les critères vers 50% de logements abordables.

La prolongation vise à faire aboutir les cessions dans le nouveau délai, en activant la garantie de rachat de la commune courant 2026 en cas de blocage. Par ailleurs, les critères évoluent pour permettre une cession sans pénalité, les logements locatifs sociaux produits étant finalement financés en PLS.

## **RAPPORTS ANNUELS 2024 LTM SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF (SPANC) AINSI QUE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES. (TRANSMIS PAR MAIL). POUR INFORMATION.**

En application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les rapports annuels 2024 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif (SPANC) ainsi que des déchets ménagers et assimilés établis par les services de Lamballe Terre et Mer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ces rapports annuels 2024.

### **Compte rendu : SEANCE DU 17 novembre 2025**



**ÉTAIENT PRÉSENTS:** Mme POULAIN Nicole, Maire.

M. Mme. BRIENS Patrick, BOURDÉ Sylvie, ROBERT Dany, Adjoints,  
M. Mme. ANDRIEUX Maurice, AVRIL Noël, BERTHELOT Sophie, BOUGEARD Claude,  
LE BOEDEC Rosalie, LE GUILLOU Emmanuelle, MOREL Anne, PERIGOIS Emmanuel,  
RAMAGE Soizic, RONDEL Daniel.

**ABSENTE EXCUSÉE :** Mme LE NOTRE Nadine.

**SECRÉTAIRE :** Mme BOURDÉ Sylvie.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2025.**

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux, le Procès-Verbal du Conseil municipal du 3 novembre 2025 qui est ensuite validé à l'unanimité, par 14 voix Pour et signé.

### **CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES AMENAGEMENTS CENTRE-BOURG D'UNE CIRCULATION APAISEE SUITE AU TABLEAU COMPARATIF ET ANALYSE DES OFFRES PRESENTE PAR LE CABINET ING CONCEPT LORS DE LA REUNION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Mme Le Maire informe les Conseillers municipaux, que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 5 novembre 2025 à 17h15 à la mairie d'Andel en présence de Monsieur Luc PAGE du Bureau d'études ING CONCEPT, présente le tableau comparatif et analyse des offres du bureau d'études ING CONCEPT et leur demande de procéder aux choix des entreprises à retenir.

10 dossiers ont été déposés sur les 24 retirés.

Lot 1	Voirie, réseau d'eaux pluviales, signalisation.	4 dossiers déposés
Lot 2	aménagement paysager	6 dossiers déposés

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 14 voix Pour :

- **DECIDE** d'attribuer à l'entreprise la mieux disante :

• **Lot 1 Voirie, réseau d'eaux pluviales, signalisation**

**COLAS France Ets BAIE D'ARMOR 44 rue des Mottes 22440 PLOUFRAGAN**

(Classement 1 – Note 99,55) (Prix 60% - Valeur technique 30% - délais d'exécution des travaux 10%).

**Tranche ferme retenue : (Voirie, réseau d'eaux pluviales, signalisation) : Montant HT : 398 460.75 €**

**Tranche Optionnelle N°1 retenue: (Traitement des enrobés GOASQ sur la chaussée) : Montant HT : 6 592.00 €**

- **DECIDE** de ne pas retenir les tranches optionnelles N°2 et N°3.

*(Tranche Optionnelle N°2 : (Lotissement Accès privés) Montant HT : 10 402.50 € NON RETENUE.*

*Tranche Optionnelle N°3 : (Puits d'infiltration des eaux pluviales Cimetière) Montant HT:10 902.50 € HT NON RETENUE.*

- **DECIDE** d'attribuer à l'entreprise la mieux disante :

• **Lot 2 Aménagement paysager**

**ID VERDE 27 ZA L'Enseigne 22510 TREDANIEL Montant HT: 39 973.25 €**

(Classement 1 – Note 100) (Prix 60% - Valeur technique 40%).

- **AUTORISE** Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier sans autre délibération.

Les crédits sont prévus au Budget 2025 en Investissement au Chapitre 21.

## **EPF : AVENANT N°2 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE D' ACTIONS FONCIERES.**

*Madame Le Maire rappelle aux Conseillers municipaux la Délibération 25-11-14 du 3/11/2025 relative à l'accord de principe sur le projet d'Avenant N°2 à la Convention opérationnelle d'actions foncières de L'EPF.*

Madame la Maire rappelle également le projet de la collectivité de réaliser, sur la commune d'Andel un projet de renouvellement urbain comprenant la construction neuve de deux logements locatifs sociaux.

Ce projet nécessite l'acquisition d'emprises foncières sises rue abbé Hingant. Le coût de ces acquisitions, la nécessité de leur mise en réserve le temps que le projet aboutisse et le travail de négociation, de suivi administratif, voire de contentieux implique une masse de travail trop importante pour que la collectivité puisse y faire face seule. Par ailleurs, elle implique une connaissance approfondie des procédures. C'est pourquoi il vous a été proposé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne).

En ce sens, la commune d'Andel a signé une convention opérationnelle d'actions foncières avec l'EPF Bretagne le 12 décembre 2017. Celle-ci définit les prestations demandées à l'EPF Bretagne, les modalités d'acquisition de biens et de réalisation des études et/ou travaux, le taux d'actualisation et le prix de revente.

Le projet ayant subi quelques retards opérationnels, il est nécessaire de revoir les modalités d'intervention de l'EPF Bretagne. En ce sens, cet établissement a transmis un projet d'avenant à la convention opérationnelle initiale.

Il vous est donc proposé d'approuver l'avenant soumis par cet établissement.

**Vu** le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'EPF Bretagne, modifié par le décret n° 2014-1735 du 29 décembre 2014,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5210-1 à L 5210-4 et L 5211-1 à L 5211-62,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 à L 2121-34,

**Vu** la convention opérationnelle d'actions foncières en date du 12 décembre 2017,

**Vu** l'avenant n°1 en date du 20 décembre 2024,

**Vu** le projet d'avenant n°2 annexé à la présente délibération,

**Considérant** que la commune d'Andel souhaite réaliser une opération de densification d'un tissu urbain existant sur le secteur de rue abbé Hingant à Andel,

**Considérant** que, le temps de montage opérationnel ayant subi quelques retards, il est nécessaire de revoir la durée de portage des biens par l'EPF Bretagne,

**Considérant** que l'organisme de logement social en charge du montage de l'opération de construction neuve, Armorique habitat, prévoit un financement de type PLS et non pas PLUS comme envisagé initialement, ce qui suppose de revoir les engagements de la collectivité en termes de critères de projet,

**Considérant** l'intérêt de conclure un avenant n°2 prenant en compte ces modifications,

**Considérant** que cela ne modifie pas les engagements de la Collectivité quant aux critères de l'EPF Bretagne à savoir :

- Privilégier les opérations de restructuration
- Viser la performance énergétique des bâtiments
- Respecter le cadre environnemental
- Limiter au maximum la consommation d'espace,

**Considérant** que l'EPF Bretagne a proposé un projet d'avenant n°2, joint à la présente délibération, qui modifie les articles 1-1 et 2-2 de la convention initiale,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 14 voix Pour :**

Entendu l'exposé de Madame la Maire,

**APPROUVE** le projet d'avenant n°2 à la convention opérationnelle du 12 décembre 2017 à passer entre la Collectivité et l'EPF Bretagne et annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que toute pièce ou document nécessaire à son exécution,

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET COMMUNE INVESTISSEMENT DEPENSES: AMENAGEMENTS EN CENTRE-BOURG D'UNE CIRCULATION APAISEE.

Madame Le Maire rappelle aux Conseillers municipaux l'inscription des crédits relatifs au projet d'Aménagements en Centre-bourg d'une circulation apaisée au Budget primitif 2025 au chapitre 23 car le projet ne serait pas réalisé en totalité sur l'année 2025.

Les Actes d'engagement seront notifiés aux entreprises retenues en décembre 2025, les travaux démarreront en janvier 2026 et seront terminés en 2026 ce qui entrainera l'inscription des Restes à réaliser (RAR) en Investissement Dépenses au Chapitre 21.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 14 voix Pour :**

- **AUTORISE** les virements de crédits suivants :

<u>Investissement Dépenses</u>	
<b>Chapitre 23</b>	- 600 000.00 €
Compte 2315	- 600 000.00 €
<b>Chapitre 21</b>	+ 600 000,00 €
Compte 2128	+ 60 000.00 €
Compte 21531	+ 540 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>

- **AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant à signer la Délibération N°2 Budget Commune Investissement Dépenses et tout autre document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE STRATEGIE FAMILLES 2026-2030 AVEC CAF et MSA.

Madame Le maire présente aux conseillers municipaux La Convention Territoriale Globale (CTG), un outil clef pour renforcer les services aux familles sur notre territoire.

- Elle sécurise et optimise les partenariats avec la CAF et la MSA, pour mieux répondre aux besoins des familles (petite enfance, jeunesse, soutien à la parentalité, etc.).
- Elle permet d'adapter les aides et les dispositifs en fonction des réalités locales, avec une approche coordonnée à l'échelle des 38 communes.
- Votre approbation (en conseil municipal) est nécessaire pour finaliser ce projet avant sa signature officielle, prévue le mardi 16 décembre à 17h (avant le Conseil Communautaire).

La Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF et la MSA, dénommée Stratégie Familles (antérieurement Schéma territorial des services aux familles) pour notre territoire, est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien, le développement des services, et la mise en place de toute action favorable aux familles. Cette démarche s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens à allouer dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Ce contrat porte les engagements du territoire pour répondre aux besoins des familles qui y résident.

A ce titre, les 38 communes sont invitées à le signer, aux côtés de l'agglomération. Cette convention couvre en effet tous les accueils diversifiés des enfants et de leurs familles avec les objectifs suivants :

- Faciliter la conciliation de la vie personnelle et professionnelle,

• Soutenir les parents dans leur rôle éducatif,

• Réduire les inégalités d'accès des enfants et des adolescents aux activités péri et extrascolaires.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CAF et la MSA soutiennent, par leurs financements, le développement des services aux familles. Il est bien là question d'agir en faveur de l'offre de service, pour toutes les communes, afin de répondre au mieux aux besoins de l'ensemble des familles.

La CTG couvre, pour la période 2026-2030, les domaines d'action suivants : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité et le développement des usages du numérique pour faciliter l'accès aux droits et aux services.

La CTG est déclinée en un plan d'action qui s'inscrit en cohérence avec les orientations du Schéma Départemental des Services aux Familles.

La communauté d'agglomération peut ainsi s'appuyer sur cette convention pour formaliser ses engagements en qualité d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Les volets petite enfance et parentalité répondent aux attendus du Schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité signataire de la Convention Territoriale Globale, de réaliser un nouveau schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus du décret.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité, par 14 voix Pour :**

- **Approuve** la Convention Territoriale Globale annexée à intervenir entre la CAF, la MSA, la communauté d'agglomération Lamballe-Terre & Mer et les autres communes du territoire pour la période 2026-2030,

- **Approuve** le plan d'actions de la Stratégie Familles 2026-2030 annexé,

- **Autorise** Madame Le Maire, ou son représentant, à signer la Convention Territoriale Globale 2026 -2030 et tout autre document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2025.



ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme POULAIN Nicole, Maire.  
M. Mme. BRIENS Patrick, BOURDÉ Sylvie, ROBERT Dany, Adjoints,  
M. Mme. ANDRIEUX Maurice, AVRIL Noël, BERTHELOT Sophie, BOUGEARD Claude,  
LE BOEDEC Rosalie, LE GUILLOU Emmanuelle, LE NOTRE Nadine, MOREL Anne,  
PERIGOIS Emmanuel, RAMAGE Soizic, RONDEL Daniel.

ABSENT EXCUSÉ : Néant.

SECRÉTAIRE : M. ROBERT Dany.

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025.

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux, le Procès-Verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2025 qui est ensuite validé à l'unanimité, par 15 voix Pour et signé.

### LAMBALLE TERRE & MER : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX.

Madame Le Maire présente aux Conseillers municipaux le Projet de Convention de mise à disposition de locaux communaux au profit de Lamballe Terre & Mer pour une durée de 3 ans qui prendra fin le 31 décembre 2027.

Cette Convention récapitule les modalités de mise à disposition de locaux communaux au bénéfice de Lamballe Terre & Mer dans le cadre des activités et compétences qu'exerce Lamballe Terre & Mer au plus près des usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par 15 voix Pour :

- **VALIDE** la Convention de mise à disposition de locaux communaux au profit de Lamballe Terre & Mer, entre la Communauté d'agglomération Lamballe Terre & Mer et la Commune d'Andel, pour une durée de 3 ans et prend fin au 31 décembre 2027. Elle peut être renouvelée par décision expresse des parties.

La Convention abroge toute convention antérieure, relative à des mises à disposition de locaux municipaux au profit de la Communauté d'agglomération ou des anciennes communautés de communes.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la Convention de mise à disposition de locaux communaux au profit de Lamballe Terre & Mer, entre la Communauté d'agglomération Lamballe Terre & Mer et la Commune d'Andel et tout autre document nécessaire à l'exécution de la délibération.

### MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES DU 01/01/2026 AU 31/12/2029.

#### Choix de l'assureur.

Mme Le Maire présente aux Conseillers municipaux le rapport d'analyse des offres et les préconisations d'attribution de Consultassur et leur demande de procéder aux choix des assureurs à retenir.

Un seul assureur a déposé une offre pour les lots 1-2-3-5 : GROUPAMA LOIRE BRETAGNE

Deux assureurs ont déposé une offre pour le lot 4 : GROUPAMA LOIRE BRETAGNE et K RE / SOLUCIA PJ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, par 15 voix Pour :

- **DECIDE** de retenir les assureurs suivants en précisant que pour tous les lots :  
(Le candidat s'interdit de résilier et s'engage d'une manière ferme et irrévocable à maintenir sans modification (hors-jeu de l'indexation) les garanties, franchises et conditions tarifaires, pendant 2 ans ; à titre de réciprocité, l'assuré s'engage à ne pas résilier pendant les deux premières années).

- **Lot 1**                    **Dommages aux biens et risques annexes.**                    **GROUPAMA LOIRE BRETAGNE**  
**Offre de base : Estimation TTC : 22 000 €**                    **Montant TTC : 8 582.85 € (1<sup>ère</sup> année)**  
(Révisable au taux de 1.539 € TTC par m<sup>2</sup> de surface développée et indexé sur l'indice F.F.B).
- **Lot 2**                    **Responsabilité civile et risques annexes.**                    **GROUPAMA LOIRE BRETAGNE**  
**Offre de base : Estimation TTC : 5 000 €**                    **Montant TTC : 3 620.95 € (1<sup>ère</sup> année)**  
(Révisable au taux de 1.398 % TTC sur la masse salariale non chargée et indexé sur l'indice F.F.B).
- **Lot 3**                    **Flotte automobile et risques annexes.**                    **GROUPAMA LOIRE BRETAGNE**  
**Offre de base : Estimation TTC : 2 100 €**                    **Montant TTC : 1 218.00 € (1<sup>ère</sup> année)**  
(Révisable selon l'évolution du parc automobile et de l'indice ERVP).
- **Lot 4**                    **Protection juridique (Collectivité et agents/élus).**                    **GROUPAMA LOIRE BRETAGNE**  
**Offre de base : Estimation TTC : 3 000 €**                    **Montant TTC : 982,04 € (1<sup>ère</sup> année)**  
**Dont :**  
**Protection juridique de la Collectivité : 698.54 € TTC (1<sup>ère</sup> année)**  
**Protection fonctionnelle des agents et élus : 283.50 € TTC (1<sup>ère</sup> année)**  
(Montant annuel forfaitaire, indexé sur l'indice F.F.B).
- **Lot 5**                    **Risques statutaires GROUPAMA LOIRE BRETAGNE**  
**Offre de base : Estimation TTC : 20 556 €**                    **Montant prévisionnel TTC : 17 425.11 € (1<sup>ère</sup> année)**  
(Révisable au taux de 5.51 % des rémunérations CNRACL.)

## CONVENTION D'ASSISTANCE ANNUELLE PERMANENTE DE CONSULTASSUR 2026-324/01 (SUR LA DUREE DES CONTRATS D'ASSURANCES).

Mme Le Maire présente aux Conseillers municipaux la Convention d'assistance annuelle permanente sur la durée des contrats d'assurances de Consultassur pour un montant de 691.66 € HT qui est résiliable annuellement avec un préavis de 6 mois, soit avant le 30 juin de chaque année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents, par 15 voix Pour :**

- **VALIDE** la Convention d'assistance annuelle permanente 2026-324/01 sur la durée des contrats d'assurances mis en place à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'échéance principale étant fixée au 1<sup>er</sup> janvier, pour un montant de 691.66 € ht. Cette convention est résiliable annuellement avec un préavis de 6 mois, soit avant le 30 juin de chaque année.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant, à signer la Convention d'assistance annuelle permanente 2026-324/01 de Consultassur sur la durée des contrats d'assurances mis en place à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'échéance principale étant fixée au 1<sup>er</sup> janvier, et tout autre document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

## PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026.

Madame Le Maire précise aux Conseillers municipaux, que conformément au Code général des Collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la Commune n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Elle est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2026, le maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation du Conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement de la Collectivité, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Madame Le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'Investissement 2026 comme suit :

Chapitre – Libellé	Crédits ouverts en 2025 (BP + DM)	Montant autorisé avant le Vote du BP 2026
20-Immobilisations incorporelles	40 000 €	5 000 €
204-Subventions d'équipement versées	25 000 €	6 000 €
21-Immobilisations corporelles	903 972 €	30 000 €
23-Immobilisations en cours	77 101 €	19 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 046 073 €</b>	<b>60 000 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents, par 15 voix Pour :**

- **AUTORISE** Mme Le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'Investissement 2026, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du Budget Primitif 2026.

## CREATION POSTE AU TITRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE A L'ANCIENNETE AU 01/01/ 2026

Madame Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un agent de la collectivité peut être nommé au grade supérieur au titre de l'avancement de grade à l'ancienneté au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Elle propose de créer le poste correspondant afin que cet agent puisse bénéficier du grade supérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents, par 15 voix Pour :**

- **DECIDE** de créer 1 poste d'Adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe (à temps non complet).
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à saisir le Comité Social Territorial (CST) pour valider la création de ce grade et à signer tous les documents ou pièces nécessaires à l'exécution de ces décisions.

## SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE (à temps complet).

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'un agent de la collectivité, au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe a été nommé au grade supérieur au titre de l'avancement de grade à l'ancienneté le 1<sup>er</sup> juillet 2025 sur le grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe peut ainsi être supprimé du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents, par 15 voix Pour :**

- **VALIDE** la suppression du poste d'Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (à temps complet).
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

## TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2026.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'actualiser le Tableau des effectifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 suite à la création du poste Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (à temps non complet) relatif à l'avancement de grade à l'ancienneté et à la suppression du poste Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe suite à l'avancement de grade sur le poste Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe au titre de l'avancement de grade à l'ancienneté au 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2025 fixant la liste des emplois permanents et non permanents de la commune à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025,

**OUI** le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents, par 15 voix Pour :**

**COMPLETE** la délibération du Conseil Municipal susvisée et **ARRETE** la liste des grades et emplois permanents et non permanents de la commune comme suit à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2026.**

EFFECTIFS	GRADE	EMPLOI	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
1	Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	Service Administratif	35 heures/semaine
1	Adjoint Administratif Territorial	Service Administratif	30 heures/semaine
1	Adjoint Administratif Territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Service Administratif	30 heures/semaine
1	Adjoint Administratif territorial	Service Administratif	35 heures/semaine
1	Adjoint Administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Service Administratif	35 heures/semaine
1	Adjoint Technique territorial Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Service Voirie Entretien Espaces Verts	35 heures/semaine
1	Adjoint Technique territorial Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Service Ecole + Restaurant Scolaire + bibliothèque + Garderie	35 heures/semaine
1	Adjoint Technique territorial	Service Voirie Entretien bâtiments Espaces Verts	35 heures/semaine
1	Adjoint Technique territorial	Service Voirie Entretien Bâtiments	35 heures/semaine
1	Adjoint Technique territorial	Service Restaurant Scolaire + nettoyage bâtiments communaux + garderie	29 heures/semaine
1	Adjoint Technique territorial	Service Restaurant Scolaire + nettoyage bâtiments communaux + garderie	28 heures/semaine
1	Agent Spécialisé Principal 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	Service Ecole + Restaurant scolaire + Garderie	31 heures/semaine
1	Poste non permanent pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité secteur enfance (C)	Garderie	5 heures/semaine

## DEMANDE D'ADMINISTRÉS POUR MATERIALISER LEUR SORTIE DE PROPRIETE AU 8 ET 10 RUE DE LA SAUDRAIE.

Madame Le Maire présente aux Conseillers municipaux le courrier d'administrés de demande de marquage au sol ainsi que d'une signalisation sortie officielle des 8 et 10 rue de la Saudraie sur parking rue du Bignon pour accéder à leur maison respective étant donné que c'est le seul et unique accès à leur propriété et demande également un document officiel qui stipule que cet accès est définitif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents, par 15 voix Pour :**

**- REpond FAVORABLEMENT** à cette demande et **AUTORISE** Madame Le maire ou son représentant à faire le nécessaire et à signer tout document relatif à ce dossier : marquage au sol, panneau stationnement interdit.



# UN VENT DE MAGIE SUR LE BOURG : Retour sur « NOËL ENSEMBLE »



Le 20 décembre dernier, le cœur du bourg s'est paré de ses plus beaux atours pour célébrer « Noël Ensemble ». Des premières lectures matinales aux balades en calèche de l'après-midi, retour sur une journée placée sous le signe de l'émerveillement.

La magie a opéré dès la matinée pour les plus jeunes. Les bénévoles de la bibliothèque avaient orchestré une séance spéciale de « Racontines », un moment de contes et de douceur très apprécié. La surprise fut totale lors de l'arrivée du Père Noël venu partager un moment avec les enfants dans une atmosphère feutrée et chaleureuse.



## **Gourmandise et partage au cœur du village.**

L'après-midi, l'effervescence a gagné les rues du bourg. Les effluves de pâte à crêpes et de chocolat ont guidé les familles vers le centre des réjouissances. Ventes de crêpes et chocolat chaud offert, une attention qui a permis de réchauffer les cœurs et de favoriser les échanges entre habitants.

## **Concours de dessin**

Les jeunes artistes Andelois ont exposé leurs plus belles œuvres colorant le bourg de leur imagination débordante. Les habitants ont eu le plaisir de sélectionner leurs œuvres préférées et les gagnants ont été récompensés.

Vous retrouverez ci-contre les dessins de nos Lauréats.



Le clou du spectacle fut l'arrivée du Père Noël à bord d'une magnifique calèche. Le bruit des sabots a rythmé la fin de la journée, offrant aux petits comme aux grands des promenades dans les rues du bourg.



## **La solidarité locale à l'honneur.**

Le succès de cette journée repose sur l'implication précieuse de nos commerçants, de nos associations et bien entendu sur celle de nos bénévoles. Grâce à leur participation active, le cœur du bourg a vibré d'une belle énergie, prouvant que le dynamisme de notre commune repose sur la solidarité de ses acteurs locaux et de ses bénévoles. Cette première édition de « Noël Ensemble » restera gravée comme une parenthèse enchantée, renforçant les liens intergénérationnels au sein de notre village.

# ÉCHOS DE VOS COMMERCANTS...

## « AUX DÉLICES D'ANDEL »



C'est avec un grand plaisir, que Séverine et moi-même (Greg) vous rejoignons sur la commune. Cela fait 7 ans que nous dirigeons « Aux Délices de Saint-René ». La reprise de la boulangerie d'Andel est pour nous une réelle opportunité pour développer notre activité.

**Le mardi 3 février 2026**, dès 7 heures, nous commencerons une nouvelle aventure avec vous.



Nos jours et horaires d'ouvertures :

**Du mardi au samedi : 7h - 13h30 et 15h30 - 19h**

**Le dimanche : 7h - 13h15**

*Fermeture hebdomadaire le lundi*



Nous avons hâte de partager pleins de bons moments avec vous.

À très bientôt  
Séverine et Greg

---

*La commune souhaite la bienvenue à ses nouveaux boulangers et leur équipe. Les habitants se réjouissent par avance de la reprise du commerce et sont ravis de voir le four reprendre vie, avec le pain qui crépite à nouveau... Promesse de beaux matins gourmands !...*

*Les élus*

# ÉCHOS DE VOS ASSOCIATIONS...

## TEMPS PARTAGÉ POUR SÉNIORS RETRAITÉS

Chaque premier lundi du mois, nous proposons aux séniors retraités un moment de temps partagé autour de jeux de société, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.



**Au mois de décembre**, place aux loisirs créatifs avec la réalisation d'un objet décoratif pour Noël.



**Début janvier**, nous avons partagé la traditionnelle galette des rois avec les « Potes Âgées » de Coëtmieux, nos voisines, pour un agréable moment d'échange.



Au plaisir de vous accueillir prochainement et de partager ces moments agréables avec vous.  
(Contact : Sylvie BOURDÉ – 06 30 57 57 02)

## COMITÉ DES FÊTES



### Marché régional aux plantes

La 27<sup>ème</sup> édition du Marché aux plantes d'Andel aura lieu le **dimanche 22 mars 2026 de 9h00 à 18h00**.

Si pour l'instant, toutes les inscriptions ne nous sont pas parvenues, nous pouvons déjà annoncer que vous pourrez retrouver la plupart des pépinières présentes les années passées et découvrir également quelques nouveautés.

<https://comitedesfetesandel.com>  
[comitedesfetes.22andel@gmail.com](mailto:comitedesfetes.22andel@gmail.com)

## GF CAMP

**LE GOUessant FOOT**

Organise son  
**Concours**  
de  
**Belote**

♠ **Le Vendredi 13 février 2026**

♥ **Inscription à partir de  
19 H 15 sur place**

♣ **Salle du vieux moulin, ANDEL**

♦ **5€ par personne**



## ANDEL'PITCHOUNS

**BEBE PUCES**

A la Salle du Vieux Moulin à Andel  
**Dimanche 22 février 2026**  
De 8H30 à 14h00

4€ le mètre  
(table fournie)

Organisé par  
Andel'Pitchouns

Vente d'occasion :  
Matériel de puériculture, jouets,  
vêtements de 0 à 16 ans

Buvette et restauration sur place

**Réservation au 06.38.41.88.62**

## OGEC ANDEL

**ANDEL**

**COCHON GRILLÉ  
GRATIN DAUPHINOIS  
DESSERT**

**SAMEDI 21 MARS 2026**

**SALLE DU VIEUX MOULIN**

Menu adulte 15€  
Menu enfant 8€  
A emporter 14€

**SUR PLACE  
OU  
À EMPORTER**

SOIRÉE ANIMÉE !

18h à emporter  
19h30 sur place

REPAS ORGANISÉ PAR L'ÉCOLE SAINTE-ANNE  
INFOS ET RÉSERVATIONS : 06 98 57 39 59



# LA CLÈ DES CHAMPS

La Clé des Champs  
TROUPE DE THÉÂTRE AMATEUR-ANDEL

vous présente  
en Avril 2026

à ANDEL  
Salle du Vieux Moulin

## ASSOCIATION de MALFAITEURS

Une pièce de Jérôme Leclair

Un couple en proie à de grosses difficultés financières s'improvise braqueur de banque et fait irruption, un matin, dans une agence du Groupe Eden.

Dans le but de se faire remettre le contenu de la caisse vont, malheureusement pour eux, se heurter à quelques opportunistes qui vont tenter de retourner la situation à leur avantage...



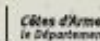
Devant (de gauche à droite) : Maurice, Kerrian, Josiane, Danielle, Maryse, Céline et Marie-Laure // Derrière (de gauche à droite) : Stéphane, Thierry, Elisabeth, Laurence, Amélie, Marie-Claude, Dany et Jérôme

Samedi 11 Avril - 20h30  
Dimanche 12 Avril - 14h30

Vendredi 17 Avril - 20h30  
Samedi 18 Avril - 20h30  
Dimanche 19 Avril - 14h30

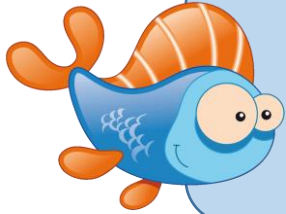
Entrée : 7€  
Gratuit pour les enfants de -12 ans

Avec les participations de :



# Barbotons dans la rivière :

Découvrez ou redécouvrez l'espace d'éveil à la nature pour les tout petits de 1 à 6 ans « Barbotons dans la rivière ». En intérieur dans l'espace d'exposition de la Maison Pêche et Nature, cet ensemble de pôles adaptés aux plus jeunes permet de s'émerveiller de la richesse des milieux aquatiques. Jeux, lectures, histoires, tapis d'éveil, aquariums, pêche à la ligne...



**Du lundi 9 février au vendredi 13 mars 2026**

→ du 9 au 13 février et du 2 au 13 mars : du lundi au vendredi, 14h-17h30 (matinées réservées aux groupes de petite enfance sur réservation)

→ du 14 février au 1<sup>er</sup> mars (vacances scolaires) : du lundi au samedi, 9h30-12h30 et 14h-17h30 (y compris le samedi 14/02)

**Un spectacle spécial petite enfance sera également proposé un samedi des vacances scolaires, suivez nos actualités pour en savoir plus !**

Informations à retrouver sur [www.maisonpechenature.com](http://www.maisonpechenature.com) ou notre page facebook : [www.facebook.com/maisonpechenature22](https://www.facebook.com/maisonpechenature22).

*Maison Pêche et Nature des Côtes d'Armor, 2 rue des grands moulins, 22270 Jugon les Lacs*

## LA MSA



Avec tes amis, vous avez des idées et vous voulez vous engager dans une action qui vous tient à cœur ? Vous souhaitez faire bouger les choses autour de vous et voir votre projet se réaliser ? En participant à l'Appel à projets jeunes de la MSA (APJ), devenez acteur de votre territoire !

### L'Appel à projets jeunes MSA, c'est quoi ?

L'Appel à projets jeunes (APJ) soutient les initiatives portées par des jeunes du milieu rural. Les groupes sélectionnés par le jury de la MSA d'Armorique reçoivent des prix pour mener à bien leurs projets.

### Qui peut participer ?

L'Appel à projets jeunes MSA s'adresse aux jeunes âgés de 11 à 22 ans et vivant dans des communes de moins de 15 000 habitants et/ou faire partie d'un groupe en majorité de ressortissants agricoles.

Les groupes qui déposent un dossier de candidature doivent être constitués d'au moins trois jeunes.

### Quelles sont les thématiques ?

Les projets doivent nécessairement concerner une de ces thématiques :

- Agriculture et alimentation
- Culture, sport et loisirs
- Economie sociale et solidaire
- Environnement et développement durable
- Inclusion des personnes fragiles
- Lutte contre les violences et les discriminations
- Prévention en santé

### Comment participer ?

Pour participer à l'Appel à projets jeunes MSA c'est simple et rapide :

- 1 Télécharge le dossier de candidature disponible sur [armorique.msa.fr](http://armorique.msa.fr) rubrique **Votre MSA/Nos actions/La MSA aux côtés des jeunes/L'Appel à projets jeunes**
- 2 Complète le dossier et adresse-le à la MSA d'Armorique accompagné des pièces demandées **avant la date limite de dépôt indiquée.**

Le jury Appel à projets jeunes de la MSA d'Armorique opérera ensuite son choix parmi les projets déposés.

### Bon à savoir

Des projets récompensés par la MSA d'Armorique peuvent être sélectionnés pour concourir à l'Appel à projets jeunes MSA national. Ce concours national offre la possibilité de remporter un deuxième prix, dont le montant peut aller jusqu'à 2 500 €.



vous accompagner

## Finance ton projet avec la MSA !

■ L'appel à projets jeunes MSA

T'AS DES IDÉES ?!



### Plus d'info ?

N'hésitez pas à :

- ✦ contacter le 06 85 07 56 85
- ✦ ou envoyer un mail à : [animationelus.bf@armorique.msa.fr](mailto:animationelus.bf@armorique.msa.fr)

## ÉTAT CIVIL - ANNÉE 2025

### Naissances :

14/01/2025	Gabin LEGENDRE
13/03/2025	Adam GUYOMARD
01/04/2025	Emily OLIVRY SILVA CASTRO
11/07/2025	Léandro PLOUZEAU LE PARC
11/07/2025	Lila TILLY
25/07/2025	Elyan DABOUDET LE BIHAN
07/08/2025	Mahé LEDOUX
12/08/2025	Liyah DAVID
30/08/2025	Alma DESBOIS
01/12/2025	Thelma GALLAIS



### Mariages :

26/04/2025	Benoit CRESPEL & Maëla MOËL
10/05/2025	Joseph AZAR & Emilie GRANDJEAN
26/07/2025	Alan GRIMAULT & Arielle CRÉTEUR
14/08/2025	Clément HERCOUËT & Mégane OTEIZA
23/08/2025	Gaylor GUINARD & Alexandra LE FUR



### Décès :

01/01/2025	Nicole HAMEL
16/01/2025	Madeleine GAROCHE
17/01/2025	Renée JEGU
13/03/2025	Serge DUPUY
22/03/2025	Thérèse HERVE ép. CORNILLET
13/06/2025	Maryvonne ROLOS
19/11/2025	Gérard BRIENS



### Evènements à venir

**Vendredi 13 février**  
**Concours de belote – GF Camp**  
Salle Vieux Moulin  
\*\*\*\*\*

**Samedi 14 février**  
**Tremplin – Anel'ir**  
Salle du Vieux Moulin  
\*\*\*\*\*

**Dimanche 22 février**  
**Bébé Puces - ANDEL'PITCHOUNS**  
Salle Vieux Moulin  
\*\*\*\*\*

**Samedi 21 Mars**  
**Cochon Grillé – OGEC**  
Salle Vieux Moulin  
\*\*\*\*\*

**Dimanche 22 mars**  
**Marché aux plantes – Comité des Fêtes**  
Le Bourg  
\*\*\*\*\*

**Samedi 7 Mars**  
**Repas à emporter – Société de Chasse**  
Salle du Vieux Moulin  
\*\*\*\*\*

**11/12 avril (SD)**  
**17/18/19 avril (VSD)**  
**Représentations Théâtrales**  
La clé des Champs - Salle Vieux Moulin  
\*\*\*\*\*

**Vendredi 8 et samedi 9 mai**  
**FESTIVAL – ANDEL'IR**  
Site de la Richardais  
\*\*\*\*\*

**30/31 mai (SD)**  
**Représentations Théâtrales Enfants**  
La clé des Champs - Salle Vieux Moulin

## **Murmures du Guessant**

### Un geste simple pour un espace partagé plus propre



Les déjections canines sur la voie publique restent un sujet de mécontentement récurrent pour de nombreux habitants.

Pourtant ramasser les déjections de son animal permet son intégration dans le milieu urbain.

Pour ces incivilités, sachez que le contrevenant encourt une amende de 3<sup>e</sup> classe, mais au-delà de la sanction, c'est surtout une question de **vivre-ensemble**. Ramasser, c'est respecter !

**Directeur publication :** Nicole POULAIN ; **Comité rédaction :** Sylvie BOURDE, Anne MOREL, Emmanuelle LE GUILLOU, Nadine LE NOTRE, Maurice ANDRIEUX, Anaïs BRUNEL **Rapporteur des séances municipales :** Christine LEMAITRE GOMET

**Prochaine parution d' « AU COUR'ANDEL » : Mai 2026**